



Le mot du Président.....

UN NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF

Mais d'abord qu'est-ce qu'un projet associatif, à quoi sert-il ?

C'est **la carte d'identité de l'Association**. En tant que parent, j'ai besoin de savoir à qui je m'adresse pour confier mon enfant, quelles sont les valeurs qui guident son action, quelles sont ses orientations en matière d'accompagnement, d'autonomie, d'éducation... ? Comment s'y prend-elle pour réaliser ses objectifs...

Le projet associatif qui nous guidait datait de l'année 2000. Depuis 10 ans beaucoup de choses ont changé :

- ♦ La loi du 2 janvier 2002 a introduit notamment l'évaluation des pratiques, la reconnaissance des droits des usagers, les conseils de la vie sociale,
- ♦ La loi du 2 février 2005 a créé les MDPH*, la PCH,* la scolarisation obligatoire des enfants handicapés, l'accessibilité.
- ♦ Des besoins nouveaux sont apparus : les maladies psychiques qui ont été reconnues comme handicap, les contraintes liées au vieillissement des personnes handicapées, le développement de l'autisme...
- ♦ L'Association a augmenté son champ d'activité et a opté pour un management participatif.

.....sans compter que la société a évolué et que son regard sur les personnes handicapées a changé.

Une mise à jour de notre projet s'imposait pour s'interroger sur la pertinence des valeurs qui nous guidaient, l'opportunité de nos choix politiques et la manière de les mettre en œuvre.

Le nouveau projet associatif réaffirme nos valeurs, nos choix politiques et stratégiques en tenant compte des avancées législatives et sociétales

- ♦ **Les valeurs**, qui restent permanentes (primauté à la personne, le handicap doit être pris en charge par la solidarité nationale, tous les types de handicap nous concernent) en insistant sur la citoyenneté des personnes handicapées et sur les valeurs de tolérance et de laïcité qui doivent imprégner notre action.
- ♦ **Nos choix politiques** qui maintiennent la forme associative et l'appartenance à la fédération des APAJH, la qualité des accompagnements, l'intégration dans la société, une volonté de dialogue avec les familles, une attention à tout notre environnement et insistent sur la nécessité d'ouverture comme axe principal destiné à enrichir les équipes et à affiner notre discernement des besoins nouveaux.
- ♦ Enfin **nos choix stratégiques** orientés vers un meilleur fonctionnement associatif, un dialogue social rigoureux et organisé, une recherche permanente de l'amélioration de la qualité. l'ensemble étant irrigué par la participation à tous les niveaux.

Puisse ce nouveau projet constituer un document de référence clair et concis permettant à tous les salariés de l'Association de mieux comprendre le sens de notre action en partageant ses valeurs et donner à l'APAJH 78 la possibilité de bien vivre ses nouvelles responsabilités dans le cadre du CPOM*, au service des personnes handicapées

Olivier Sainsaulieu

*MDPH: maison Départementale des Personnes Handicapées

*PCH: Prestation de Compensation du Handicap

*CPOM: Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Sommaire

EDITORIAL.....	1
VIE DES ETABLISSEMENTS	
♦ IMPro le Manoir.....	2
♦ Equithérapie aux Réaux.....	3
INFORMATIONS DIVERSES....	4
♦ Bibliothèque pour déficients visuels	
♦ Groupes de travail	
REFLEXION LIBRE.....	5
Handicap et vie affective	
INFOS ET BREVES.....	6



Directeur de publication:
Olivier SAINSAULIEU

Comité de Rédaction:
J. COMMISAIRE
D. LEFEVRE
Y. PO
E. VINCENT
D. WEILL

Mise en page:
D. WEILL

Impression:
ESAT Gustave Eiffel

La vie des établissements et services....

Représentation de « Spécial Olympiques France » au Meeting Européen de Natation

Du 14 au 18 octobre 2009

3 nageurs de l'IMPRO sélectionnés

L'IMPro Le Manoir (APAJH 78) d'Andréys ainsi que l'IME Les Bariquand de Alphan de Menton (06) ont représenté Spécial Olympiques France au « meeting européen de natation Spécial Olympics » à Palma de Majorque. Cet événement organisé par Spécial Olympics Espagne a réuni 325 athlètes, de 33 pays se partageant l'enthousiasme et la concurrence du défi. Plus de 250 volontaires ont contribué au bon déroulement de la compétition.

La délégation de l'IMPro était composée de 3 nageurs (Sofiane, Christelle et Sarah) et 2 entraîneurs (Nolwenn et Mickaël).



Après 2 jours consacrés au « divisionning » pour évaluer le niveau de chaque sportif, c'est dans un esprit festif que la cérémonie d'ouverture a officiellement lancé les jeux.

Christelle et Mickaël ont représenté la délégation française en défilant aux côtés des autres pays.

Tous nos sportifs se sont surpassés et obtenu de très bons résultats dans un contexte de très haut niveau, tous ont battu leur record personnel :

- ♦ Sofiane : médaille de bronze 25m nage libre
- ♦ Sarah : médaille de bronze 25m nage libre
- ♦ Christelle : 4^{ème} au 25m nage libre

A l'image de la devise de Spécial Olympics : « **que je gagne, mais s'il m'est impossible de gagner, que je fasse preuve de courage dans mes efforts** », nos athlètes ont fait preuve d'un esprit sportif exemplaire.

Ils peuvent être fiers de leurs performances !

Nolwenn Levasseur et Mickaël Serain (entraîneurs)

Les jeunes témoignent...

Christelle : *C'était la première fois que je prenais l'avion, c'était génial ! Je suis arrivée 4^{ème}, je suis très contente de mon résultat, c'était très serré entre nous. J'ai battu mon record personnel. C'était super génial le transfert. On a très bien mangé au restaurant de l'hôtel.*

Sarah : *je suis arrivée 3^{ème} et suis très contente, j'ai battu mon record. J'ai adoré l'hôtel, l'ambiance. On s'est bien amusé dans la chambre*

Sofiane : *C'était bien, on a bien rigolé, on a visité Majorque et j'ai gagné une médaille. J'ai mangé comme 200 personnes !*



La Maman de Sarah témoigne :

Quelques lignes pour exprimer notre plaisir et notre étonnement devant une organisation aussi exceptionnelle que « Spécial Olympics » pendant les épreuves. A notre arrivée à la piscine, des klaxons, des encouragements ont accueilli les compétiteurs, une ambiance digne des JO...

*La joie était présente, nos jeunes champions étaient **heureux**... reconnus pour leur valeur et leurs exploits. Ces quelques jours furent un grand moment de découverte et de bonheur !*



La vie des établissements et services....

L'équithérapie au sein des établissements de l'APAJH Yvelines

J'ai créé l'association « Pas à Pas » en 2004, dans l'idée de favoriser la rencontre avec le cheval dans une optique thérapeutique et de relation d'aide pour les personnes en situation de handicap et de souffrance. J'ai une formation de psychologue clinicienne ainsi qu'une formation aux activités adaptées avec le cheval auprès de la Fédération Nationale Handi Cheval. Je fais aussi partie de l'équipe de formateurs de Handi Cheval.

Depuis trois ans, l'association Pas à Pas reçoit 4 résidents du Foyer des Réaux dans le cadre d'une activité à visée thérapeutique avec les chevaux. L'objectif de nos rencontres est de proposer à ces personnes un lieu et un temps d'expression en fonction de leur désir. En effet, la consigne n'est pas de mise pendant notre activité, mais nous faisons des propositions que les usagers acceptent ou non.

Notre travail avec le cheval part du principe que cet animal, à la perception ultra sensible, perçoit le désir ou le non désir de l'humain, ses angoisses, ses « lâchers-prise », qu'il ressent et retransmet par son langage corporel, traduits sous forme de confort ou d'inconfort, d'acceptation ou de refus d'exécuter une consigne, de détente corporelle ou de tension, de relâchement ou de mauvaise humeur... Ainsi le cheval est médiateur des communications difficiles et nous permet d'approcher au plus juste le ressenti de la personne.

Le cheval va permettre de valoriser les participants et d'améliorer leur estime de soi en les aidant à réaliser ce qu'ils ne font pas par ailleurs, comme de monter sur le dos d'un animal de 400 kg, de l'emmener d'un point à un autre sur son dos ou en le menant à la longe.

D'autre part, le cheval représente un élément affectif important. Chaque partenaire de travail équin a son caractère, sa personnalité, et les résidents des Réaux nouent avec eux une relation particulière, privilégiée et originale. Ainsi, lors de chaque atelier thérapeutique, chaque personne choisit le partenaire équin avec lequel elle souhaite passer du temps.

A dos de cheval, grâce au bercement généré par l'allure du pas, à la chaleur, à l'odeur du poil et sa

douceur, nous pouvons aider à renforcer le sentiment de sécurité intérieure et ainsi apaiser les angoisses, permettre un temps de relâchement, favoriser la structuration psychique.

Les temps à dos de cheval permettent aussi de travailler sur l'équilibration, la tonicité (augmentation ou diminution du tonus en fonction de la situation), la coordination, la diminution des mouvements parasites, la diminution de la spasticité... et la possibilité de regarder les autres humains d'en haut alors qu'il faut lever la tête lorsqu'on vit dans un fauteuil.



L'expérience vécue avec les résidents du Foyer des Réaux mais aussi avec d'autres groupes que je rencontre permet de dire qu'il y a un transfert dans la vie quotidienne des expériences et progrès obtenus grâce aux chevaux.

Depuis un an, nous rencontrons aussi régulièrement 4 enfants de l'EME La Clé Saint-Pierre dans le cadre d'un atelier thérapeutique. Et là aussi, nos poneys participent à la structuration psychique des enfants, à l'émergence du désir, à l'apaisement de certaines angoisses, à l'aide à la communication.

En conclusion, je constate que la thérapie avec le cheval est un outil complémentaire au panel thérapeutique et éducatif proposé aux personnes en situation de handicap, et que le cheval apporte ce petit quelque chose en plus qui peut parfois ressembler à de la magie, là où l'âme agit.

Anne-Sophie Mathieu – Psychologue clinicienne

Informations diverses....

LA BIBLIOTHEQUE « HELENE » POUR DEFICIENTS VISUELS

La bibliothèque Hélène est une bibliothèque de prêts en ligne. Elle est accessible via internet à l'adresse suivante : www.bibliotheque-helene.org Elle s'adresse à des personnes aveugles ou déficientes visuelles et leur propose des ouvrages numérisés accessibles à une lecture sur ordinateur relié à une plage braille ou possédant une synthèse vocale ou sur un bloc note braille.

Les ouvrages sont structurés c'est-à-dire organisés de façon à proposer une navigation rapide et facilitée à l'intérieur du fichier, accès direct au chapitre choisi par exemple à partir d'une table des matières.

L'inscription est gratuite, sur présentation d'un certificat médical. La bibliothèque dispose d'un fond de **5200 titres**.

Le protocole de téléchargement est sécurisé afin de garantir aux éditeurs la propriété de leurs fichiers. Chaque adhérent est doté d'une « clef de lecture » lui permettant d'ouvrir le fichier téléchargé. Ce fichier est alors disponible pour un temps limité. Au-delà de cette période, il n'est plus accessible, donc plus lisible.

La bibliothèque Hélène s'adresse aussi aux organismes partenaires, spécialisés dans la production d'ouvrages adaptés, ayant signé une charte d'utilisation.

Elle met à leur disposition sur un serveur sécurisé, le serveur Hélène, soit des fichiers sources en provenance des éditeurs, soit des fichiers numérisés par les différents adhérents et soumis à l'autorisation de l'éditeur. Ceci permet de mutualiser les ressources et d'élargir l'offre de lecture à destination des personnes déficientes visuelles.

Ce serveur a été développé par l'**association Brailenet** et respecte de ce fait les normes internationales d'accessibilité numérique qui permettent une bonne navigation à partir d'un terminal braille ou d'un ordinateur adapté.

A ce jour la lecture numérisée est en plein développement.

Ainsi la Bibliothèque Nationale propose sur son site Gallica (<http://gallica.bnf.fr/>) un certain nombre d'ouvrages numérisés.

D'autres bibliothèques numériques existent. On peut citer l'**association**

Sesame qui propose à ses lecteurs déficients visuels une bibliothèque numérique comportant de très nombreux titres (<http://www.bibliosesame.fr/>).

La bibliothèque numérique pour le handicap (<http://bnh.numilog.com/>): la BnH est une plateforme nationale multimédia de prêts et de consultations de livres numériques, de livres-audio et de vidéos documentaires, accessible à toutes les personnes en situation de handicap.

G. Versmée (adaptatrice de documents au S3AIS)



PARTICIPATION DE L'APAJH78 AUX COMMISSIONS FEDERALES

La fédération des APAJH met en place des commissions de travail sur 4 grands thèmes particulièrement sensibles:

Grande dépendance: l'Apajh défend la dignité de toute personne, quelle qu'elle soit et le vieillissement ne doit pas marquer une pause. Le droit de chacun est lié à son existence, pas à son âge

Enfance, jeunesse, scolarité: Dans le domaine de la scolarité, 2 textes très attendus sont parus en avril 2009: le décret relatif à la coopération entre les établissements et services médico-sociaux et les établissements scolaires, et l'arrêté précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux

Vie sociale: l'accessibilité est la condition première de la réelle participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité. Sans elle, pas de scolarisation, d'insertion professionnelle, d'accès possible à la culture.

Travail: l'objectif de la loi du 11/02/2005 est de compléter et de moderniser le dispositif mis en place par la loi du 10/07/1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Des représentants de l'APAJH 78 (administrateurs, directeurs et chefs de service) sont présents dans toutes ces commissions, contribuant ainsi aux avancées possibles du monde du handicap.

Réflexion libre...

Evoquer la vie affective et, à plus forte raison, la vie sexuelle de chacun d'entre nous, est un sujet qui a été très longtemps tabou. Il l'est de moins en moins. Il n'y a qu'à constater les "Unes" des différents périodiques qui, de façon régulière, nous livrent leurs statistiques dans ce domaine.

Et qu'en est-il pour toutes les personnes que nous accueillons dans nos différents établissements ? Sont-elles à part ? Oui, assurément.

Seraient-elles privées ou exclues de l'envie d'affection, ou même pour certains, d'envie sexuelle ? Evidemment non.

Le problème de la vie affective et de la sexualité dans nos établissements et services médicosociaux, éminemment difficile à gérer, concerne en premier lieu bien sûr les personnes accueillies (des adultes en grande majorité) mais implique directement le personnel encadrant qui doit faire face à des situations délicates tout en maintenant une relation de qualité avec les familles, les tutelles ou les curatelles.

Les situations sont différentes selon les services, mais nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion en considérant les différentes formes de handicap. On ne peut pas appréhender le problème de la même manière avec des personnes handicapées physiquement, mentalement, à des degrés divers, avec celles qui s'expriment facilement et celles qui sont en grande difficulté....

Comment apporter aide et soutien ? Comment permettre à ces personnes de « rêver » comme tout le monde ? Je n'ai bien sûr pas de solutions à proposer. Si elles étaient faciles à trouver, d'autres, plus compétents, l'auraient fait avant moi.

Toutefois, et c'est sans doute idéaliste, j'ai un rêve : que les différences se rencontrent ; que ceux qui peuvent communiquer, communiquent ; que ceux qui n'ont ni la parole ni l'audition, puissent s'exprimer par geste sans gêne dans ce domaine si intime ; que toutes les personnes que nous accueillons puissent exprimer les désirs et les pulsions que nous pouvons tous avoir.

Nous sommes responsables de l'avenir des personnes que nous accueillons. Le handicap est déjà un poids à porter au quotidien, il est de notre devoir de faire en sorte qu'elles puissent avoir aussi leur jardin secret qui leur permette de rêver comme tout le monde et connaître un certain épanouissement dans le domaine de la vie affective.

Nous devons accepter qu'elles puissent avoir des fantasmes d'ordre sexuel comme tout un chacun. Est-ce choquant ? Sûrement pas. Le désir est déjà une forme de plaisir.

Réfléchissons à ce que chacun, chacune attend. Soyons à l'écoute, nous, parents ou proches, vous professionnels. C'est notre responsabilité de veiller conjointement à ce que notre association soit très attentive à la liberté de celles et de ceux qui peuvent en profiter, et très vigilante pour celles et ceux qui nécessitent davantage d'aide et d'attention, les dérives peuvent être faciles dans le domaine de la sexualité. Efforçons nous de les anticiper.

Ce texte n'est qu'une réflexion d'un père concerné !

Yann Pô
administrateur



A Propos de l'aide sociale

L'aide sociale départementale finance l'hébergement des personnes handicapées dans les foyers créés et gérés par l'association.
L'aide sociale départementale est une avance faite à la personne accueillie qui ne peut régler elle-même ses frais d'hébergement (dans un foyer d'accueil médicalisé en 2009 le département paye environ 180 € par jour et par personne). La personne handicapée contracte donc une dette auprès du département qui s'accroît au fil des ans.
Au décès de la personne handicapée le département peut légalement demander le remboursement de cette dette, sans franchise à partir du premier euro. Il l'a fait récemment après le décès d'un résident accueilli dans un des établissements de l'association.
Cette « récupération de l'aide sociale » se fait sur la succession de la personne handicapée, et sur elle seule. Si ses héritiers sont ses parents ou la personne qui en a assumé la charge effective et constante (à prouver) La récupération ne sera pas mise en œuvre.

« SIGNES »

« Signes » est une application gratuite, disponible sur iPod et iPhone pour apprendre à « signer » et entrer ainsi en communication avec les personnes utilisant la langue des signes.

Une vidéo de démonstration est consultable sur le site:

<http://signes.hanploi.com>

HANDIREM:

Un réseau d'échange de maisons pour personnes à mobilité réduite!

Le concept d'échange de maisons pour les vacances existe depuis quelques années déjà pour les personnes valides .

HANDIREM a étendu cette possibilité aux personnes à mobilité réduite pour lesquelles il est souvent difficile de trouver un lieu accessible. Choisir cette formule, c'est:

- ◆ être assuré de trouver confort et accessibilité
- ◆ Économiser le prix d'une location
- ◆ Choisir son lieu de vacances

Pour toute information:

☎ 09.60.19.74.58

ou site internet:

www.handirem.org

Le guide pratique de la Fédération APAJH

Unique en son genre, le guide pratique 2010 est rédigé par des spécialistes de la Fédération des APAJH. Il s'adresse aux personnes en situation de handicap, à leur famille, ainsi qu'à toutes les personnes confrontées au handicap. Il répond de manière claire et précise à l'ensemble des questions que chacun se pose. Une mine de renseignements utiles: le seul guide parfaitement à jour des derniers décrets d'application de la loi du 11/02/2005.

Le guide est divisé en 4 parties:

- ◆ le cadre institutionnel (secteur médico-social et classification des handicaps)
- ◆ La petite enfance et la scolarisation (les parents y trouveront des conseils pour inscrire un enfant à la crèche, bénéficiaire d'un congé de présence parentale....)
- ◆ La vie adulte (tous renseignements en matière de formation, emploi, ressources, fiscalité, couverture sociale)
- ◆ Intégration à la vie ordinaire (accessibilité, droit à la vie privée...)

En annexe, figurent toutes les adresses utiles ainsi que les textes de loi.
L'édition 2010 intègre le dispositif de réforme de la protection juridique des majeurs ainsi que les nouvelles dispositions en matière de patrimoine

Le guide est sorti en librairie le 21 janvier au prix de 22 € (éditions PRAT) et peut être commandé par internet sur le site www.prat-fr.com